

fut une perte irréparable pour l'art militaire en Espagne (1). « C'est
 » toit un grand personnage, écrivit Granvelle au prieur de Belle-
 » fontaine, son cousin; mais je voudrois qu'il n'eût oncques vu les
 » pays d'embas, pour tout respect (2). »

Don Juan
 de Çúñiga.

Vers ce temps, Philippe II appela à siéger au conseil d'État don Juan de Çúñiga, prince de Pietra Precia, grand commandeur de Castille, qui, après avoir rempli avec beaucoup de distinction le poste d'ambassadeur à Rome depuis 1567, avait été chargé de la vice-royauté de Naples en 1579 (3). Il y fit entrer, en 1584, don Francisco Zapata de Cisneros, premier comte de Barajas, grand major-dome des infantes doña Isabel et doña Catalina, ancien président du conseil des ordres (4), auquel il avait conféré, en 1582, la charge de

Don Francisco
 Zapata de Cis-
 neros, comte de
 Barajas.

(1) HERRERA, *l. c.*

(2) Lettre de Granvelle au prieur de Bellefontaine, t. I, p. 518-522, à la bibliothèque de Besançon.

(3) Dans une apostille autographe sur un billet de Granvelle, datée d'Elvas (en Portugal), le 20 février 1581, Philippe II lui disait: *Quando embié á don Juan de Çúñiga á Nápoles, me pidió que fuese por poco tiempo. Y acordando me desto, y viendo tambien la falta que acá tengo de personas, me ha parecido que es conveniente llamarle, para ocuparle en lo que acá me parecera mas convenir, y tambien me ha parecido que el duque de Ossuna sera á propósito para el cargo de Nápoles* (Lorsque j'envoyai don Juan de Çúñiga à Naples, il me demanda que ce fût pour peu de temps. Me ressouvenant de cela, et voyant de plus le manque que j'ai ici de personnes, j'ai jugé à propos de l'appeler, pour l'occuper en ce qui me paraîtra le plus convenable, et j'ai trouvé aussi que le duc d'Ossuna serait propre pour la vice-royauté de Naples). (2^e Recueil de lettres de Granvelle, fol. 20, à la bibliothèque royale de Bruxelles.)

Ce ne fut toutefois qu'au mois de novembre 1582 que don Juan de Çúñiga quitta Naples, pour revenir à Madrid. (Archives de Simancas, *Papeles de Estado*, liasse 1085.)

(4) Dans le 2^e Recueil de lettres de Granvelle, cité à la note précédente,

président du conseil de Castille (1), en remplacement de don Antonio Marino de Pazos, élevé au siège épiscopal de Cordoue. Ce fut vers cette époque aussi, que fray Diego de Chaves, confesseur du Roi, qui Fray Diego de Chaves. joua un rôle si odieux dans le procès d'Antonio Perez (2), reçut les patentes de conseiller d'État.

Don Juan de Cúñiga mourut le 17 novembre 1586 (3). Deux années Mort de don Juan de Cúñiga. auparavant, le Roi l'avait nommé *ayo* et *mayordomo mayor* du prince Philippe, héritier présomptif de la couronne (4). Herrera exalte la Son portrait. prudence, l'intégrité, la franchise, l'impartialité de don Juan de Cúñiga ; il dit que la monarchie fit en lui une perte des plus sensibles :

fol. 565, il y a une lettre de don Juan de Idiaquez au cardinal, datée du Pardo le 24 octobre 1584, où il lui fait part de la nomination du comte de Barajas.

(1) Son titre de président du conseil de Castille est du 25 octobre 1582. Il prit séance en ce conseil le 30 du même mois. Il fut disgracié au mois de mars 1591, et mourut le 20 septembre suivant. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 19. — Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité.)

(2) Voyez les *Relaciones de Antonio Perez*.

(3) Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité.

(4) Voici encore un trait qui peint Philippe II. Le cardinal de Granvelle, apprenant, le 10 octobre 1584, la nomination de don Juan de Cúñiga comme *ayo* et *mayordomo mayor* du prince, lui envoya un de ses gens, pour le complimenter. Don Juan de Cúñiga fit semblant de ne rien savoir, et il écrivit au cardinal : *V. S. I. conoce la condicion de nuestro amo, que de lo que anda publico por las calles, quiere que se guarde secreto. Yo no tengo licencia aun de publicar la merced que S. M. me ha hecho, y ansi huvé de responder como lo hizé á su mayordomo de V. S. I.* (Votre Seigneurie Illustrissime sait que tel est le caractère de notre maître, qu'il veut qu'on garde secret ce qui se dit publiquement par les rues. Je n'ai pas encore la permission de publier la grâce que S. M. m'a faite, et c'est pour cela que j'ai répondu au majordome de Votre Seigneurie Illustrissime comme je l'ai fait). (2^e Recueil de lettres de Granvelle, fol. 545, à la bibliothèque royale de Bruxelles.)

car le Roi, qui appréciait son mérite, lui accordait un grand crédit, et l'expédition des affaires y gagnait beaucoup. « Celles-ci, ajoute cet » historien, souffrirent de sa mort, parce que les graves événements » qui survinrent exigeaient dans le monarque plus de vigueur, de » santé, de résolution, et une assistance comme celle qui venait de » lui manquer (1). »

Junte créée par
Philippe II pour
l'examen des af-
faires.

C'est ici le lieu de parler d'une mesure que Philippe II prit en 1585. Il était à Monçon, où il s'était rendu pour tenir les cortès d'Aragon, après avoir célébré le mariage de l'infante doña Catalina, sa fille, avec Charles-Emmanuel-Philibert, duc de Savoie; il y tomba gravement malade. Comme tout se trouvait par là arrêté, ceux de ses ministres qui étaient alors auprès de lui crurent devoir lui faire de vives instances, pour qu'il adoptât des arrangements au moyen desquels il jouit de plus de repos, et les affaires fussent plus promptement expédiées (2). Il n'avait pas tenu compte, quelques années auparavant, des représentations du cardinal de Granvelle; mais, cette fois, il céda aux raisons qui lui étaient exposées : il ordonna que don Juan de Cúñiga, le comte de Chinchon, don Cristoval de Moura et don Juan de Idiaquez s'assemblassent avec le secrétaire Mateo Vasquez de Leça (3), pour conférer sur les affaires qu'il leur renverrait, et lui en dire leur avis, son intention étant de les laisser, si Dieu l'appelait à lui,

(1) *Historia general del mundo*, part. III, liv. II, ch. XII.

(2) *Le apretavan, para que diesse alguna traça en el gobierno, de manera que quedasse con mayor descanso, y los negocios tuviessen mas pronto despacho.* (HERRERA, part. III, liv. I^{er}, ch. III.)

(3) Nommé secrétaire du Roi le 29 mars 1573, décédé en cette qualité le 4 mai 1591. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 34.)

bien instruits de tout ce qui concernait le gouvernement de la monarchie (1). Après la mort de don Juan de Cúñiga, il voulut que les trois autres ministres continuassent de se réunir pour le même objet. Comme ces conférences se tenaient au palais, et la nuit, parce que, dans le principe, le Roi prescrivit qu'elles restassent secrètes, on appela cette junta la *junte de nuit* (2). Il paraît qu'elle subsista jusqu'à la mort de Philippe II. « Elle eût été encore plus utile, dit l'historien » Herrera, qui m'a fourni ces détails, si l'on eût adjoint aux trois ministres susnommés quelqu'un qui entendît l'art de la guerre, afin de donner satisfaction aux soldats, et quelque homme de lettres et de doctrine, dont l'intervention eût ôté aux conseils tout motif de murmurer de ce que leurs consultes étaient censurées par des laïques (3). »

Pour remplacer dans le conseil d'État le grand commandeur de Castille et le cardinal de Granvelle, le Roi fit choix de don Juan de Idiaquez et de don Cristoval de Moura (1586).

L'importance du rôle politique que jouèrent ces deux personnages, dans les vingt dernières années du règne de Philippe II, exige que je parle d'eux ici avec quelque détail.

Don Juan de Idiaquez, d'une famille basque établie à Saint-Sébastien, était fils d'Alonso de Idiaquez, qui avait servi Charles-Quint en qualité de secrétaire d'État (4); il fut attaché de bonne heure à la

Don Juan de
Idiaquez.

(1) HERRERA, *Historia general del mundo*, part. II, liv. XV, ch. XVII.

(2) *La junta de noche*.

(3) HERRERA, part. III, liv. IV, ch. XV.

(4) CABRERA, *Historia de Felipe II*, p. 1049.

maison royale (1). En 1573, Philippe II, voulant apaiser les dissensions qui s'étaient élevées, à Gênes, entre les anciens et les nouveaux nobles, le chargea d'une mission extraordinaire auprès de la république (2). Il s'en acquitta d'une manière si habile, que, l'année suivante, le Roi le revêtit du caractère de son ambassadeur ordinaire (3), au lieu de don Sancho de Padilla, qu'il fit châtelain de Milan. En 1578, il l'envoya à Venise, et, moins d'une année après, l'ambassade de France étant venue à vaquer, il la lui confia (4).

Idiaquez, ayant sollicité et obtenu la permission d'aller régler quelques affaires de famille, avant de se rendre à son nouveau poste (5), se trouvait à Madrid, où il était arrivé dans le même temps que le cardinal de Granvelle, alors que le Roi était occupé à chercher le

(1) HERRERA, *Historia general del mundo, del tiempo de Felipe II*, dit, part. I^{re}, liv. XV, ch. XII, qu'il avait été élevé dans la maison du Roi, et, liv. XVI, ch. XII, qu'il l'avait été dans le prince don Carlos.

(2) Son instruction est du 26 septembre 1573. (Archives de Simancas, *Papeles de Estado*, *Genova*, liasse 1405.)

(3) Sa commission est du 26 août 1574. (Archives de Simancas, *Papeles de Estado*, *Genova*, liasse 1404.)

(4) Archives de Simancas, *Papeles de Estado*, *Genova*, liasse 1411. — HERRERA, part. I^{re}, liv. XV, ch. XII, et liv. XVI, ch. XII; part. II, liv. IX, ch. XII.

(5) C'est ainsi que le rapporte HERRERA : *Su venida*, dit cet historien, *era con licencia, para dar una buelta á su casa, y de allí passar á Francia*. (Part. II, liv. IX, ch. XII.) Selon Cabrera, le Roi avait ordonné, par lettre du 20 mai (1579), à Idiaquez de se rendre directement en France, et cela était un effet de la jalousie d'Antonio Perez, qui craignait la présence d'Idiaquez à Madrid; mais le cardinal de Granvelle l'avait persuadé de l'accompagner, l'assurant que le Roi le verrait avec plaisir. (*Historia de Felipe II*, p. 1049.) J'ai donné la préférence à la version de Herrera, qui est en général mieux informé sur les événements du temps. Il est d'ailleurs difficile de croire qu'Idiaquez eût osé venir en Espagne, contre les ordres précis du Roi.

successeur qu'il donnerait à Antonio Perez. La capacité qu'il avait montrée dans ses négociations, le talent avec lequel ses dépêches étaient rédigées, avaient attiré sur lui l'attention du monarque. Philippe II lui offrit, en place de l'ambassade de France, la charge de secrétaire *del despacho universal*. Idiaquez accepta. Le Roi, pour lui en marquer sa satisfaction, le créa en même temps conseiller du conseil de guerre (1), et, peu après, il le fit grand commandeur de Léon.

Au mois de janvier 1581, Granvelle fut invité par Philippe II à lui proposer des candidats pour l'ambassade d'Allemagne. Le cardinal désigna don Juan de Idiaquez comme réunissant toutes les qualités que cette mission exigeait, si le Roi pouvait se passer de son assistance. Philippe II répondit à Granvelle « qu'il pensait, ainsi que lui, » que nul n'était plus capable qu'Idiaquez de remplir la charge qu'il » s'agissait de conférer, mais qu'ayant tant besoin de personnes qui » l'aidassent à supporter le pesant fardeau qu'il avait sur les épaules, » Idiaquez lui ferait *terriblement* faute, et même, qu'il ne voyait comment il pourrait y suppléer. » Il ajoutait que, « à cause de l'âge et

(1) Philippe II écrivait de sa main, le 28 août 1579, au cardinal de Granvelle: *Ya don Juan de Idiaquez a acetado lo que os dixé el otro dia, qu'es lo del consejo de guerra en propiedad, y lo de la secretaría de Estado, en el entretanto que yo no ordenaré otra cosa* (Don Juan de Idiaquez a accepté ce que je vous dis l'autre jour, savoir : la place de conseiller du conseil de guerre en propriété, et celle de secrétaire d'État jusqu'à autre disposition de ma part).

Granvelle lui répondit le lendemain : *Por el servitio de V. M., me huelgo mucho, pues las cosas van como veo, que don Joan de Idiaquez aya obedecido sin replica, como deve, á la voluntad de V. M.* (Je me réjouis pour le service de V. M., puisque les choses vont de telle manière que don Juan de Idiaquez a obéi sans réplique, comme il le doit, à la volonté de V. M.). (3^e Recueil de lettres de Granvelle, à la bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 451 et 518.)

» des fatigues d'esprit et de corps qu'il plaisait à Dieu de lui envoyer,
 » au lieu de se priver de l'aide qu'il avait, il aurait plutôt besoin
 » d'en avoir davantage (1).... » Cette réponse montre suffisamment le
 cas que Philippe II faisait de son nouveau secrétaire d'État. Depuis
 cette époque, le crédit de don Juan de Idiaquez alla chaque jour en
 croissant.

Don Cristoval
 de Moura.

Don Cristoval de Moura, portugais d'origine et de naissance, était
 venu en Espagne, à l'époque du mariage du prince don Juan, fils de
 don Juan III, roi de Portugal, avec la princesse doña Juana, fille de
 Charles-Quint. Il était alors très-jeune. La princesse l'admit au nombre
 de ses pages. Il la servit tout le temps qu'elle demeura en Portugal,
 et, lorsqu'elle revint en Castille, il continua d'être attaché à sa per-
 sonne en qualité de grand écuyer. Elle le nomma son exécuteur tes-
 tamentaire.

Dans les rapports qu'il eut avec le Roi, pour l'accomplissement
 de cette commission, il fit preuve de tant de jugement et de prudence,
 que Philippe II commença de le prendre en affection. Quand il établit
 la maison de don Carlos, il nomma Cristoval de Moura gentilhomme
 de la bouche du prince; après la mort de son fils, il lui donna la

(1) *No ay duda, sino que el mas á propósito que se podría hallar para esta embaxada, seria don Juan, entendiendo yo muy bien que ay en él todas las partes que aquí decis; mas aviendo yo tanto menester personas que me ayuden á la gran carga que tengo, hariame don Juan terrible falta, y tanta que no veo forma como se pudiese çufrir. Y con la edad y los trabajos d'espíritu y de cuerpo que Nuestro Señor es servido darme, harta mas necesidad tendria de tener mas ayuda, que no de perder nada de la que tengo. (Apostille autographe de Philippe II, datée d'Elvas, le 6 février 1584, sur un billet de Granvelle, du 30 janvier, dans le 2^e Recueil de lettres de Granvelle, à la bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 29.)*

même charge à sa cour. Il l'envoya en Portugal, afin d'arranger les différends qui s'étaient élevés entre le cardinal don Enrique, gouverneur de ce royaume, et don Antonio, son neveu, prieur de Crato.

Le roi don Sébastien ayant désiré s'aboucher avec Philippe II, ce fut Moura qui alla en Portugal concerter l'entrevue de Guadalupe (décembre 1576), et il assista aux conférences qui eurent lieu en cet endroit.

Philippe II le fit partir pour le Portugal, aussitôt qu'il eut appris la perte de la bataille d'Alcazar (4 août 1578), avec une mission particulière pour le cardinal don Enrique. L'ayant rappelé quelque temps après, afin de savoir par lui la situation véritable des affaires de ce royaume, il l'y renvoya comme ambassadeur (1), titre auquel il ajouta celui de gentilhomme de sa chambre (mai 1579), nonobstant les murmures des seigneurs castillans, qui se plaignaient que cette dernière grâce fût accordée à un étranger, à un simple gentilhomme, tandis qu'ils la sollicitaient vainement pour eux, dont les ancêtres avaient rendu d'importants services à leurs souverains.

Appelé à Badajoz par le Roi (1580), Moura entra avec lui à Chaves, à Thomar, à Lisbonne. Philippe II le fit secrétaire d'État, *veedor* des finances et conseiller d'État de Portugal; il lui donna la commanderie de Zalamea, de l'ordre de Calatrava; voyant les difficultés qui naissaient du grand nombre de conseillers d'État qu'il y avait à Lisbonne,

(1) MM. Salvá et de Baranda ont publié, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. VI, p. 27-661, la correspondance de Philippe II avec don Cristoval de Moura sur les affaires de Portugal, depuis le 29 décembre 1578 jusqu'au 24 août 1579.

il le désigna, avec l'évêque don Antonio Pineyro, pour lui faire rapport, à l'exclusion des autres membres du conseil, sur les grâces qui lui étaient demandées.

Lorsque Philippe II retourna en Castille (1582), il emmena Moura, qui continua de remplir près de sa personne les fonctions de secrétaire d'État et celles de *veedor* des finances et de conseiller d'État de Portugal. De plus, il lui donna les patentes de conseiller de son conseil de guerre, le nomma successivement sommelier de corps et grand chambellan (*camarero mayor*) du prince son fils, et enfin, en 1586, comme je l'ai dit plus haut, il le créa conseiller du conseil d'État de la monarchie (1).

Plusieurs autres personnages furent encore appelés à siéger au conseil d'État dans les dix dernières années du règne de Philippe II; tels furent, notamment : le prieur don Hernando de Tolède, fils naturel du duc d'Albe (1587); don Gomez de Avila, marquis de Velada, grand de Castille, *ayo* et *mayordomo mayor* du prince héritier présumptif de la couronne (1593); don Diego de Cabrera y Bobadilla, troisième comte de Chinchon, don Pedro Lopez de Ayala, comte de Fuensalida, tous deux majordomes du Roi (1593), et le prince Joan Andrea Doria (1594) (2). Mais tout le poids du gouvernement était porté par Idiaquez et Moura : le premier était chargé des affaires étrangères et de celles de la guerre; l'administration de la Castille et

Le prieur don
Hernando de To-
lède.

Le marquis de
Velada.

Le comte
de Chinchon.

Le comte
de Fuensalida.

Le prince Doria.

(1) *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. VI, p. 23-27. — HERRERA, *Historia general del mundo*, etc., *passim*. — CABRERA, *Historia de Felipe II*, *passim*.

(2) HERRERA, part. III, liv. III, ch. VII; liv. IX, ch. XXIII, et liv. X, ch. XXIII. — Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité.

du Portugal, la direction des finances, formaient les attributions du second (1). Philippe II, dit l'historien Herrera, confia à ces deux ministres l'examen des plus importantes questions politiques qui intéressaient la monarchie, parce qu'il aimait naturellement à travailler avec peu de personnes, et avec celles qu'il avait apprises à connaître par une longue expérience (2). Idiaquez et Moura justifèrent cette préférence du monarque : aussi conservèrent-ils leur crédit auprès de lui jusqu'à sa mort; et si, sous son successeur, ils furent écartés des postes qu'ils occupaient, ils obtinrent d'autres dignités qui servirent de témoignages de l'estime que Philippe III avait pour leurs personnes (3).

Philippe II ne voulant pas d'intermédiaire entre lui et ses secrétaires, ceux sur qui il fixait son choix, pour remplir ces importantes fonctions, devaient être des hommes d'une capacité éprouvée, d'une discrétion inviolable, d'un conseil sans bornes.

Secrétaires
d'Etat
de Philippe II.

Son premier secrétaire d'Etat pour les relations extérieures de la

Gonçalo Perez.

(1) HERRERA, part. III, liv. II, ch. XII. — *Relatione del clarissimo signore Tommaso Contarini, ritornato ambasciatore di Spagna, l'anno 1595*, à la Bibliothèque du Roi, à Paris, manuscrit n° 10,068.

(2) ... *Y á estos escogió, porque naturalmente era amigo de negociar con pocos, y esos muy conocidos por larga experiencia...* HERRERA, l. c.

(3) Philippe III nomma Idiaquez, le 12 novembre 1599, président du conseil des ordres. Il fit Cristoval de Moura grand d'Espagne, le créa marquis, l'envoya, en 1600 et en 1608, en Portugal, en qualité de vice-roi et de capitaine général.

Moura décéda à Madrid le 26 décembre 1613, et Idiaquez le 12 octobre de l'année suivante. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 1599, et *Contadurías generales*, liasse 2997. — *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. VI, p. 27.)

monarchie, ainsi que pour la correspondance avec l'Italie et les Pays-Bas, fut Gonçalo Perez, archidiacre de Sepulveda.

Perez s'était formé aux affaires, dès l'année 1528, sous le grand commandeur de Léon, Francisco de Covos.

Quand, en 1543, Charles-Quint partit pour l'Allemagne et les Pays-Bas, où Covos devait l'accompagner, celui-ci désigna Gonçalo Perez comme le plus propre à le remplacer dans la charge de secrétaire d'État pour l'Espagne, et Charles-Quint confirma cette nomination (1).

Philippe II ayant été appelé, en 1548, par l'Empereur, son père, qui désirait le faire connaître aux princes d'Allemagne et à ses futurs vassaux des Pays-Bas, Gonçalo Perez reçut l'ordre de le suivre en qualité de secrétaire (2). Depuis, il ne quitta plus ce prince (3).

Parvenu à la souveraineté des royaumes d'Espagne, de Sicile, de Naples, de Sardaigne, de l'État de Milan, des Pays-Bas et des Indes, Philippe II, qui avait pu apprécier Gonçalo Perez, le nomma, par commission datée d'Anvers le 6 février 1556, « son secrétaire d'État, » pour expédier, avec lui et son conseil d'État, toutes les affaires de » paix ou de guerre et autres qui concerneraient ses États hors d'Es-

(1) La cédule de l'Empereur porte la date du 1^{er} mai 1543. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 22.)

(2) Cédule du 6 septembre 1548. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, même liasse.)

(3) Antonio Perez dit de Gonçalo son père : qu'il fut le premier secrétaire de Philippe II, et si bien le premier, qu'il enseigna à ce prince le trait de sa signature : *Gonçalo Perez, secretario de Carlos Quinto, y el primero de Phelipe Segundo, tan el primero, que le enseño á su amo el rasgo de la firma.* (OBRAS Y RELACIONES, p. 953.)

» pague, au salaire annuel de 1,200 écus (1). » On jugera combien cette tâche était laborieuse, lorsqu'on saura que non-seulement Perez minutait les dépêches du Roi, mais qu'il copiait de sa main celles qui avaient un caractère confidentiel; qu'il déchiffrait lui-même les lettres les plus importantes, et enfin qu'il rédigeait ordinairement les *puntos* ou analyses des pièces en marge desquelles Philippe II écrivait ses décisions (2).

Frédéric Badoaro, qui avait rempli le poste d'ambassadeur de Venise auprès de Charles-Quint et de Philippe II, trace de Gonçalo Perez le portrait suivant, dans la relation que, au retour de sa mission, en 1557, il adressa au sénat de la république : « Ce Gonçalo est » homme d'Église; il jouit, à raison tant des bénéfices dont il est pourvu » que de ses gages, d'un revenu d'environ 30,000 écus. Il est âgé de » quarante-sept ans. On dit qu'il accepte des présents. Il » est intempérant, hautain; il a de son mérite une opinion exagérée; » il n'est pas seulement emporté, mais furieux : ce qui fait que » presque tous ceux qui ont à lui parler d'affaires sortent de chez lui » mécontents. Du reste, il est homme de génie, et a de la littérature. » Il excelle dans la langue espagnole, et écrit assez bien le latin. On

Son portrait.

(1) Cette commission est aux archives de Simancas, *Papeles de Estado, Flandes*, liasse 515.

Il y est dit que, en sa qualité de secrétaire, Perez ouvrira toutes les dépêches des vice-rois de Naples et de Sicile, des gouverneurs de Milan, des capitaines généraux de terre et de mer, des ambassadeurs et ministres, et des souverains étrangers, et les présentera au Roi. Il n'y est point parlé des Pays-Bas, parce que Philippe II était alors dans ces provinces; mais, après son retour en Espagne, les correspondances de Flandre furent comprises dans les attributions de Perez.

(2) Voyez ci-dessus, p. xlviij, note 1.

» pense que, si le Roi lui ôtait la charge de secrétaire, ce serait pour
» lui conférer un évêché en Espagne (1). »

LES PAPIERS DE FLANDRE donnent une idée avantageuse des talents de Gonçalo Perez. Ses dépêches sont en général écrites avec facilité et clarté; et, comme il joignait à une grande expérience des affaires une connaissance profonde du caractère du prince qu'il servait, il était assez rare que Philippe II modifiât sa rédaction.

Sa mort.

Gonçalo Perez mourut au mois d'avril 1566, emportant au tombeau le regret de n'avoir pas obtenu le chapeau de cardinal, qui était le but de son ambition, que Granvelle et la duchesse de Parme, Marguerite d'Autriche, lui faisaient toujours espérer (2), mais dont le Roi, sans doute, trouvant que ses services comme secrétaire lui étaient trop utiles, n'eut pas envie que la cour de Rome le gratifiât.

Philippe II reconnut que la charge de la dépêche universelle était trop pesante pour une seule personne, ou que, parmi les employés de ses chancelleries, il n'y en avait aucun qui fût en état de la remplir : il en divisa les attributions. Il donna le département des affaires de

(1) *È esso Consalvo huomo di chiesa, et ha, tra benefitii et salario, intorno a trenta millia scudi d'entrata. È di età di 47 anni in circa. Dicesi che occultamente accetta presenti. È intemperato et superbo, et oltre modo presume di sapere. È pur non collerico, ma furioso : onde quasi tutti, nel pigliare da lui l'espeditiõni, partono mal contenti. Ha però ingegno grande, et è litterato. Scrive spagnuolo strettamente et eccellentemente, et assai ben latino; et se fa giuditio che S. M., per levarlo da quel carico della segretaria, gli provedera d'un vescovado in Spagna. (Relatione di Federico Badovaro, ritornando di Spagna, ambasciatore à Carlo V et da Filippo suo figliuolo, l'anno 1557, à la Bibliothèque du Roi à Paris, fonds Saint-Germain, manuscrit n° 785 .)*

(2) Voyez ci-après, p. 195, 314, 351, 338, 381.

France, des Pays-Bas, d'Allemagne, d'Angleterre et de Portugal à Gabriel de Çayas; il confia celui des affaires d'Italie à Antonio Perez. Gabriel de Çayas, homme d'Église comme Gonçalo Perez, était un ancien official de ce dernier; il avait, dit Cabrera, travaillé avec le Roi en l'absence du secrétaire principal, et beaucoup servi (1). Antonio Perez, fils naturel de Gonçalo, légitimé par Charles-Quint en 1542, avait été, depuis quelques années, par ordre du Roi lui-même, et à la suggestion du prince Ruy Gomez, introduit dans la secrétairerie de son père (2). Philippe II, selon l'historien déjà cité, « ne nomma pas » immédiatement Antonio Perez, parce que celui-ci était jeune et » dissipé, et que le Roi voulait de la vertu et le goût de la retraite » chez ceux qui avaient part à ses secrets (3). » La circonstance qu'Antonio Perez ne prêta serment que plus d'une année après Çayas, quoique sa commission soit de la même date (4), corrobore cette assertion de Cabrera.

Gabriel
de Çayas.

Antonio Perez.

De même que les membres du conseil d'État étaient divisés en deux

(1) CABRERA, *Historia de Felipe II*, liv. VII, ch. VII.

(2) C'est du moins ainsi qu'Antonio Perez raconte la chose, et il prétend que son père avait d'autres vues sur lui. (OBRAS Y RELACIONES, p. 518 et 519.)

(3) *No le dió luego que vacó el oficio á Antonio Perez, por ser moço derramado, i querria el Rey gran virtud i recogimiento en los ministros i oficiales participantes á sus secretos.* CABRERA, l. c.

(4) Les commissions de Çayas et de Perez portent l'une et l'autre la date du 17 juillet 1567, et sont conçues dans les mêmes termes. Il y est dit que, considérant leur suffisance, habileté et autres bonnes qualités, le Roi les nomme ses secrétaires, pour contre-signer les dépêches qu'il signera, avec un salaire annuel de 100,000 maravedis. Çayas présenta sa commission au conseil de Castille et y prêta serment le 26 août 1567, tandis qu'Antonio Perez ne remplit cette formalité que le 17 novembre 1568. Il y a lieu d'inférer de là que Philippe II, pour ménager

partis, dont l'un suivait les inspirations du prince d'Eboli, et l'autre celles du duc d'Albe, de même aussi chacun des deux secrétaires d'État s'était rangé sous une bannière différente. Çayas ne dissimulait pas son attachement pour le duc d'Albe; Antonio Perez était tout dévoué au prince d'Eboli, qui avait puissamment contribué à sa fortune.

Jugement sur
Çayas.

S'il faut s'en rapporter à une relation vénitienne des affaires d'Espagne, écrite en 1577 (1), l'influence de Çayas à la cour de Madrid était nulle : « C'est un ancien serviteur du Roi, dit l'auteur de cette » relation ; mais il a été battu de manière qu'il n'est plus estimé de » personne (2). » Le même écrivain ajoute : « Il n'est pas très-riche, » et prend tout ce qu'on lui donne. Quoiqu'il soit déjà avancé en âge, » il ne néglige point pour cela ses plaisirs (3). »

Antonio Perez est trop connu, surtout depuis l'ouvrage remarquable qu'a publié M. Mignet (4), pour qu'il soit besoin de faire ici son portrait.

l'amour-propre de Perez, fit antidater la cédula qui le nommait secrétaire. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasses 8 et 20.)

On trouve, dans les mêmes archives, *Papeles de Estado*, liasse 665, une circulaire du 10 décembre 1567, par laquelle le Roi informe M. de Chantonay, son ambassadeur auprès de l'Empereur, don Diego de Guzman de Silva, son ambassadeur en Angleterre, et don Francès de Alava, son ambassadeur en France, qu'il a chargé de traiter les affaires de ces pays son secrétaire Gabriel de Çayas, et que, en conséquence, c'est à lui que leurs dépêches doivent être adressées.

(1) *Relazione delle cose di Spagna, del 1577.* (Manuscrit de la bibliothèque du Roi, à Paris, fonds Saint-Germain, n° 791.)

(2) *È servitore molto antico del Re, et hoggi è stato battuto di maniera che non è più stimato da persona.*

(3) *Non è molto ricco, piglia tutto quello che gli è dato, et se bene è assai avanti con la sua età, non lassa per questo li suoi piaceri.*

(4) On peut lire aussi avec intérêt, sur ce personnage, le livre intitulé : *Antonio*

Don Juan d'Autriche était du parti de Ruy Gomez. Lorsqu'il vint trouver le Roi à l'Escorial, au mois de septembre 1576, avant de se rendre aux Pays-Bas, il en obtint que les affaires principales de ces provinces, ainsi qu'une partie de celles de France et d'Allemagne, fussent retirées à Çayas, pour être traitées par Antonio Perez (1).

Le Roi lui retire les affaires principales des Pays-Bas, pour les donner à Antonio Perez.

LES PAPIERS D'ÉTAT DE FLANDRE, du temps de ces deux secrétaires, feraient juger assez exactement de la différence qu'il y avait entre leur esprit, leur caractère, leurs habitudes, s'il n'en existait d'autres témoignages. Il y a de la confusion dans ceux qui appartiennent à la gestion d'Antonio Perez; on remarque, au contraire, beaucoup d'ordre dans ceux de Çayas. Les dépêches du premier se distinguent par une rédaction plus facile, plus élégante, par des idées plus profondes; on trouve plus de méthode, de soin, de régularité, dans tout ce qui est sorti des mains du second.

Parallèle entre les deux secrétaires.

Le 28 juillet 1579 (2), à onze heures du soir, l'alcade de court, Alvaro Garcia de Tolède, se transporta, par ordre du Roi, chez

Arrestation de Perez.

Perez, secretario de Estado del rey Felipe II: Estudios históricos, por don Salvador Bermudez de Castro, Madrid, 1841, à l'Établissement Typographique, in-12. La révolution qui a eu lieu en Espagne en 1845 a élevé l'auteur de ce livre à une haute position diplomatique.

(1) Philippe II écrivait, de sa main, au cardinal de Granvelle, le 7 août 1579 : *Como ayer os dixé, parte de los despachos de Francia y otras partes, despues que fué de aquí mi hermanno, que aya gloria, vienen á manos de Çayas, y parte á las de Antonio Perez, y principalmente los dependientes de las cosas de los Estados Baxos.* (Bibliothèque royale de Bruxelles, 3^e Recueil de lettres de Granvelle, fol. 141.)

(2) C'est la date que Perez lui-même assigne à son arrestation dans ses *Relaciones*, et que don Salvador Bermudez de Castro, ainsi que M. Mignet, ont adoptée: je dois toutefois faire observer que, selon fray Juan, hyéronimite et moine de l'Escorial, dont MM. Salvá et de Baranda ont mis en lumière les

Antonio Perez, et l'arrêta. Perez avait travaillé avec Philippe II jusqu'à dix heures (1)!

Il est remplacé
par don Juan de
Idiaquez.

Philippe, comme je l'ai dit plus haut, donna pour successeur au secrétaire disgracié don Juan de Idiaquez. Il confia au cardinal de Granvelle la mission de recevoir le serment du nouveau secrétaire, de lui recommander la loyauté, le secret, l'intégrité, de lui donner des instructions sur la manière dont il devait se conduire dans l'exercice de son emploi : il voulut, du reste, qu'Idiaquez gardât les officiaux de son prédécesseur, vu la connaissance qu'ils avaient des papiers et de l'état des affaires (2).

Memorias, ce serait le 26 juillet que Perez aurait été arrêté. (Voy. la *Coleccion de documentos inéditos*, t. VII, p. 269.)

(1) *El cual esa misma noche que le prendieron, estuvo negociando con S. M. hasta las diez de la noche, y á las once le prendieron.* (Voy. les Mémoires de fray Juan, *Coleccion de documentos inéditos*, l. c.)

(2) Apostille de la main de Philippe II sur un billet autographe de Granvelle, daté de l'Escorial le 29 août 1579. (Bibliothèque royale de Bruxelles, 5^e Recueil de lettres de Granvelle, fol. 518.)

Cette décision de Philippe II explique ce passage un peu obscur des Mémoires d'Antonio Perez, où il donne à entendre qu'après son emprisonnement, il ne se fit aucun changement dans sa secrétairerie; que toutes les affaires continuèrent d'être expédiées par ses officiaux; que quelques-uns d'entre eux suivirent le Roi en Portugal, et que les autres restèrent à Madrid, pour recevoir les dépêches, les communiquer aux conseillers d'État demeurés dans cette capitale, et les adresser ensuite au Roi, et que les choses restèrent sur ce pied jusqu'à la fin de 1585. Voici le texte : *Partió el Rey para Portugal. Quedó Antonio Perez en Madrid en su casa en aquella manera de prision; en su officio no se hizo ninguna novedad. Todos los negocios se despachavan por sus officiales : tanto que fueron parte dellos con el Rey, y quedáron parte en Madrid, para recibir los despachos, y comunicarlos con los consejeros d'Estado, que allí quedáron, y remitirlos despues al Rey. En este estado, y exercitandose el officio en casa de Antonio Perez á su costa, estuvo Antonio Perez hasta ultimo del año de 1585.* (OBRAS Y RELACIONES, p. 59.)

Idiaquez fut installé par le cardinal le 31 août (1). Outre les attributions qu'Antonio Perez avait en dernier lieu, il fut chargé de la partie des correspondances de France, d'Allemagne et d'Angleterre qu'avait conservée Çayas. Le Roi, pour dédommager ce dernier, le fit entrer au conseil d'Italie (2).

Lorsque Philippe II éleva don Juan de Idiaquez à la dignité de conseiller d'État, les fonctions de secrétaire d'État, qu'il remplissait, furent conférées à Martin de Idiaquez (3). Celui-ci les exerçait

Martin de Idiaquez succède à don Juan de Idiaquez.

(1) *Ayer tomé el juramento á don Juan de Idiaquez, como me mandó V. M., con decirle como havia de servir, y tener cuydado que así lo hiziesen los que servirán de baxo dél....* (Billet autographe de Granvelle à Philippe II, daté de l'Escorial le 1^{er} septembre 1579. Bibliothèque royale de Bruxelles, 5^e Recueil de lettres de Granvelle, fol. 41.)

La commission d'Idiaquez ne porte toutefois que la date du 8 septembre 1579; elle est conçue de la même manière que celles d'Antonio Perez et de Gabriel de Çayas. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 27.)

(2) *Çayas ha acetado ya lo del consejo de Italia.* (Apostille de Philippe II sur un billet autographe de Granvelle, daté de l'Escorial le 29 août 1579. Manuscrit cité, fol. 518 v^o.)

En la negociacion que dexará Çayas, en entrando en consejo de Italia, que lo podra hazer esta semana, podra don Juan entender; y Çayas le entregará los papeles que convengan..... Y creo que seria bueno que hiziese agora las respuestas de las cartas que tiene de Francia y Inglaterra, y de lo que hubiere de mas priesa de Alemania, y que en ellas se diga que las respuestas dellas vengan á manos de don Juan; y aun con las de Italia se podria decir lo mysmo. (Billet autographe de Philippe II à Granvelle, écrit de l'Escorial, le 11 septembre 1579. Manuscrit cité, fol. 59.)

Çayas mourut au mois de juillet 1595. (Archives de Simancas, *Contadurias generales*, liasse 2997.)

(3) Sa commission est du 31 décembre 1586; il prêta serment le 7 août 1587. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 55.)

encore à l'époque de la cession des Pays-Bas à l'infante Isabelle (1).

Autres secrétaires d'État.

Je ne m'occuperai pas des secrétaires qui étaient chargés des affaires intérieures des royaumes d'Espagne, ni de ceux qui avaient à expédier les dépêches de la guerre, ou dont les attributions étaient relatives aux possessions espagnoles en Amérique : ces agents restèrent étrangers aux actes qui concernaient les Pays-Bas.

Secrétaire intime.

Mateo Vasquez.

Indépendamment de ces divers secrétaires d'État, Philippe II avait un secrétaire intime, par les mains duquel passaient sa correspondance confidentielle avec ses ministres à Madrid, ainsi que les consultes soumises au Roi par tous ses conseils. L'un de ceux qu'il revêtit de ce dernier emploi, Mateo Vasquez de Leça (2), acquit beaucoup de crédit auprès de lui (3); jaloux d'Antonio Perez, dont la faveur avait pendant quelques années éclipsé la sienne, il se montra l'un de ses persécuteurs les plus acharnés, après que Perez eut perdu les bonnes grâces du Roi (4).

Utilité des particularités qui précèdent.

Vous ne me saurez pas mauvais gré, je pense, monsieur le Ministre, d'avoir fait précéder, de ces particularités peu connues sur la manière de travailler de Philippe II, sur ses conseillers, sur ses secrétaires, l'aperçu que je vais vous donner des documents qui composent la correspondance de ce monarque pendant les années 1559 à 1585. Tous les hommes dont j'ai parlé prirent une part plus ou moins

(1) Il mourut le 30 octobre 1600. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 33.)

(2) Voy. ci-dessus, p. LXXVI, note 3.

(3) CABRERA, liv. XII, p. 972 et 975.

(4) *Antonio Perez et Philippe II*, par M. Mignet.

directe, plus ou moins grande, aux mesures qu'adopta successivement la cour de Madrid, pour l'administration de nos provinces; la plupart d'entre eux figurent dans les pièces que j'ai recueillies : il était donc essentiel, me paraît-il, de savoir ce qu'ils avaient été, et le rôle qu'ils jouèrent sur la scène politique.

Les historiens sont unanimes pour attribuer la révolution des Pays-Bas à trois causes principales, savoir : à l'établissement de l'inquisition, à la rigueur des placards contre l'hérésie, à la création des nouveaux évêchés.

Causes
de la révolution
des Pays-Bas.

Je parlerai d'abord de la dernière.

La création de nouveaux évêchés était une mesure politique, sage, réclamée par le bien de la religion et les besoins spirituels des peuples. La juridiction ecclésiastique était exercée, dans une grande partie des Pays-Bas, par des évêques étrangers. Il y avait une province, celle de Luxembourg, qui se trouvait ainsi soumise à six différents prélats, dont aucun ne résidait dans le pays (1). Les évêques

Création
de nouveaux
évêchés.

(1) Les archevêques de Trèves, de Cologne et de Reims, les évêques de Liège, de Metz et de Verdun. L'évêque de Liège et l'archevêque de Trèves étaient les deux principaux diocésains; les autres n'exerçaient leur juridiction que sur un petit nombre d'endroits.

Chose singulière! la province de Luxembourg, qui, à cause de cette diversité de juridiction, de son éloignement du centre, et de son étendue, avait plus besoin d'un évêché qu'aucune des autres, ne fut pas comprise dans les arrangements que Paul IV sanctionna en 1559. On s'occupa cependant, en 1572, d'y ériger un siège épiscopal; mais ce dessein ne reçut pas d'exécution. L'archiduc Albert le reprit en 1598. On y revint encore cinq fois dans le XVIII^e siècle, savoir : en 1701, en 1721, en 1728, en 1744 et en 1755. La dernière fois, ce fut le prince Charles de Lorraine qui proposa la chose à Marie-Thérèse, sans lui dissimuler qu'elle rencontrerait de l'opposition de la part des évêques intéressés. Le